

Programme étudiant
Catalogue de l'offre

Arpejeh

Arpejeh accompagne les jeunes en situation de handicap de 15 à 30 ans dans la découverte des métiers et dans leur insertion professionnelle.

Fondation pour l'Audition

La Fondation pour l'Audition reconnue d'utilité publique depuis 2015 agit au quotidien pour faire avancer la cause de la santé auditive. Sa mission est triple : accélérer la recherche et l'innovation, améliorer le quotidien des personnes sourdes et malentendantes et aussi mobiliser l'opinion à travers la prévention et la sensibilisation pour protéger le capital auditif de chacun.

Arpejeh et la Fondation pour l'Audition lancent un programme commun en direction des étudiants sourds ou malentendants. Les étudiants sourds ou malentendants qui poursuivent des études supérieures ont des besoins spécifiques. Ces besoins ne sont pas toujours bien pris en compte et ils ont du mal à trouver l'aide dont ils ont besoin. Arpejeh et la FPA ont décidé de lancer cette initiative commune pour répondre à une partie de leurs besoins.

Ce document détaille le programme, les conditions et les modalités d'inscription dans celui-ci. Pour toute demande d'information, vous pouvez prendre contact avec Arpejeh ou la FPA (voir les contacts en page 4 du document).

Objectifs du programme	<i>page 1</i>
Activités du programme	<i>pages 2-3</i>
Conditions d'inscription	<i>page 4</i>
Modalités d'inscription	<i>page 4</i>
Contacts	<i>page 4</i>

1. Objectifs du programme

Arpejeh et la FPA créent ce programme pour répondre aux besoins des étudiants sourds ou malentendants dans leurs études. Il a pour objectifs de :

- favoriser leur réussite académique dans les études supérieures
- favoriser leur insertion professionnelle à l'issue de leurs études
- les accompagner à développer leurs compétences professionnelles et sociales.

Les activités proposées aux étudiants dans le programme poursuivent ces objectifs.

2. Activités du programme

Les étudiants peuvent participer à plusieurs activités du programme. Un entretien leur est proposé à leur inscription pour les conseiller sur les activités adaptées à leurs besoins (voir les modalités d'inscription en page 4). Les étudiants peuvent ensuite s'inscrire à :

- une action de mentorat
- des actions d'aide à la recherche d'un stage, d'une alternance ou d'un emploi
- des actions de découverte du milieu professionnel.

Ces activités sont détaillées ci-dessous.

Le mentorat

Le programme inclut une action de mentorat. Dans le mentorat, le jeune est mis en relation avec une personne en activité. La personne avec qui le jeune est mise en lien s'engage à l'accompagner tout au long de son parcours, dans ses études et dans son entrée dans le monde professionnel. Le jeune s'engage en retour à échanger régulièrement avec son mentor et à s'investir dans la relation de mentorat.

Cette action est bien adaptée à des jeunes qui souhaitent avoir un référent pour les accompagner dans leur cursus. Elle est aussi utile à des jeunes qui veulent faire une première expérience du milieu professionnel, en rencontrant et en échangeant avec des personnes en activité.

Les actions d'aide à la recherche d'un stage, d'une alternance ou d'un emploi

Les étudiants inscrits dans le programme peuvent profiter d'actions pour les aider dans la recherche d'un stage, d'une alternance ou d'un emploi. Ces actions correspondent à des étudiants qui commencent à construire leur projet et sont en recherche d'une première expérience professionnelle. Ils sont accompagnés pour préparer leur recherche, rédiger leurs candidatures et s'entraîner à faire un processus de recrutement. Ils peuvent aussi être aidés à trouver une offre de stage, d'alternance ou d'emploi.

Les jeunes peuvent bénéficier d'ateliers de coaching. Ces activités recouvrent les différents aspects de la recherche d'un stage, d'une alternance ou d'un emploi. Les jeunes peuvent choisir dans une offre d'ateliers d'aide à la recherche d'offres d'emploi, d'aide à la rédaction de CV et lettre de motivation ou de simulation d'entretiens de recrutement. Ces ateliers peuvent aussi aider les jeunes à réfléchir à la façon d'aborder leurs troubles de l'audition dans le recrutement. Ils sont animés par des personnes en poste dans des entreprises.

Les étudiants peuvent également être accompagnés dans la recherche d'un stage, d'une alternance ou d'un emploi. Ils peuvent indiquer leur recherche et transmettre leur candidature auprès d'Arpejeh via une plateforme dédiée. Leur candidature est ensuite relayée auprès des entreprises partenaires qui peuvent donner suite ou non à leur demande.

Les actions de découverte du milieu professionnel

Les étudiants inscrits dans le programme peuvent également bénéficier d'actions de découverte du milieu professionnel. Ces actions concernent des étudiants qui se sentent peu informés sur leur orientation et veulent découvrir des métiers et des entreprises pour imaginer leur avenir professionnel.

Les étudiants peuvent effectuer des visites d'entreprises. Ces visites sont organisées pour un groupe de jeunes et sont adaptées à certains niveaux d'études, selon l'entreprise et le domaine concerné. Les visites se déroulent en général sur site et sur une demi-journée. L'entreprise accueille les étudiants pour leur faire découvrir son activité et ses métiers, sur place.

Évaluation

Arpejeh et la FPA tire un bilan du programme chaque année avec les étudiants inscrits. Le but du bilan est de vérifier que les activités ont été utiles aux jeunes et de sonder leurs besoins à venir, pour éventuellement faire évoluer l'offre du programme.

Ce bilan est fait par questionnaire et les jeunes sont sollicités pour répondre à un questionnaire individuel deux fois dans l'année. Les jeunes qui s'inscrivent s'engagent à participer à cette évaluation et à répondre aux questionnaires.

3. Conditions d'inscription au programme

Le programme est gratuit et ouvert à toute personne qui remplit les conditions d'inscription. Il concerne les jeunes sourds ou malentendants qui sont en études supérieures dans l'année universitaire en cours. Les conditions d'inscription au programme sont les suivantes :

- être âgé de 18 à 30 ans
- être inscrit en études supérieures pour l'année universitaire (à l'université ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur)

Les jeunes peuvent s'inscrire dans le programme même s'ils n'ont pas une reconnaissance de leur MDPH ou un aménagement reconnu par leur université. Les jeunes indiquent, à leur inscription, les aménagements (retranscription écrite, interprétariat LSF, code LfPC ...) dont ils auraient besoin pour suivre le programme. L'accessibilité des activités est assurée aux jeunes selon leurs besoins.

Le dispositif est national et les étudiants peuvent s'y inscrire quel que soit leur lieu de résidence ou leur établissement d'enseignement supérieur.

Les étudiants s'inscrivent dans le programme pour une année universitaire. La FPA et Arpejeh tirent un bilan du programme avec les jeunes à la fin de l'année. Les jeunes peuvent se réinscrire dans le programme l'année suivante selon leurs besoins.

4. Modalités d'inscription

Les jeunes peuvent prendre contact avec Arpejeh ou la Fondation pour l'Audition pour se renseigner sur le programme. Ils font ensuite leur inscription auprès d'Arpejeh (voir les contacts en page 4).

A leur inscription, Arpejeh leur propose un entretien pour échanger sur leurs besoins dans leurs études et les orienter vers les actions les plus adaptées. Les modalités d'inscription aux activités diffèrent ensuite selon celle-ci.

Si l'étudiant est intéressé par du mentorat, il s'inscrit avec son interlocuteur à Arpejeh. Arpejeh recherche ensuite un mentor dont le profil correspond aux besoins du jeune. Arpejeh propose ensuite à l'étudiant et au mentor leur binôme. Elle met en relation le jeune avec son mentor et les accompagne dans le démarrage de leur binôme. Ils sont ensuite autonomes dans l'organisation du travail au cours de l'année universitaire (objectifs, fréquence, modalités pratiques). En cas de difficultés, ils peuvent solliciter Arpejeh pour les accompagner. A la fin de l'année universitaire, Arpejeh propose au binôme de faire le bilan de son mentorat. Le binôme peut décider de poursuivre le mentorat l'année suivante.

Si l'étudiant est intéressé par les actions d'aide à la recherche d'un emploi ou de découverte du milieu professionnel, il s'inscrit directement en ligne via le site d'Arpejeh. Il crée un compte utilisateur qui lui donne accès à l'agenda de l'association et aux dates des prochains événements. Il peut s'inscrire aux événements qui lui correspondent (selon le public visé, ses besoins et son lieu de résidence) via son compte utilisateur.

Enfin, s'il souhaite déposer une candidature en stage, en alternance ou à un emploi, il peut le faire en ligne via la plateforme dédiée sur le site d'Arpejeh. Il transmet ses éléments de candidature via cette plateforme et ils sont ensuite retransmis aux entreprises partenaires par l'équipe d'Arpejeh. Les jeunes doivent avoir une reconnaissance administrative de handicap (type notification MDPH) pour déposer une candidature. Elle leur sera en effet demandé ensuite par leur futur employeur dans leur recrutement.

5. Contacts

Arpejeh	Téléphone : 01 79 97 28 55 Site Internet : https://www.arpejeh.com/ Mail : https://www.arpejeh.com/formulaire-de-contact/  https://www.facebook.com/arpejeh.association
Fondation pour l'Audition	Téléphone : 01 55 78 20 10 Mail : contact@agirpouurlaudition.org Site Internet : https://www.fondationpouurlaudition.org/  https://www.facebook.com/FondationPourlAudition/